

**Communiqué final de la**  
**Conférence des Chefs d'Etat de l'Autorité du Bassin du Niger et des Partenaires**  
**PARTENARIAT INTERNATIONAL POUR LE BASSIN DU NIGER**  
**Vision partagée : de la stratégie vers un plan d'action**  
**Paris - 26-27 avril 2004**

---

Sous la Présidence de Mamadou TANDJA, Président du Sommet des Chefs d'Etat de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et avec le soutien actif de Jacques CHIRAC, Président de la République française, s'est tenue la Conférence des Chefs d'Etat de l'ABN les 26 et 27 avril 2004 au Centre des Conférences Internationales de Paris.

Etaient présents les Chefs d'Etat du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Tchad, le Premier ministre de la Guinée et le représentant du Président de la République de Côte d'Ivoire.

Du côté des partenaires au développement, les grandes institutions internationales étaient représentées au plus haut niveau, ainsi que les banques et agences de développement, les partenaires techniques de l'ABN et plusieurs partenaires bilatéraux.

### **Cérémonie d'ouverture**

L'importance de l'enjeu de la Conférence a été soulignée dès la cérémonie d'ouverture.

Dans son discours d'accueil, le Président Jacques CHIRAC a insisté sur l'engagement de la France pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations et pour la gestion équitable des ressources en eau. L'engagement de la France aux cotés des pays de l'ABN est un témoignage de son soutien au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Dans son discours d'ouverture, le Président TANDJA a rappelé les périls qui menacent le fleuve Niger et ses affluents. Ce fleuve constitue le troisième bassin hydrographique d'Afrique par sa longueur. Aujourd'hui 110 millions de personnes vivent sur ses rives de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la navigation ; elles seront 200 millions en 2020. Le bassin est soumis à une baisse du régime des pluies et à de fortes pressions environnementales. On assiste à une diminution significative des écoulements qui risque d'accroître la pauvreté et les tensions dans une région déjà très fragile.

Pour répondre à ces enjeux, le Président TANDJA a souligné :

« L'urgence à laquelle il nous revient de faire face aujourd'hui est de disposer de ressources adéquates en faveur de projets et actions ciblés de lutte contre l'ensablement, de protection de l'environnement et de régénération des écosystèmes.

L'urgence, c'est également le renforcement institutionnel des capacités du Secrétariat Exécutif de l'ABN et de ses agences spécialisées. Il s'agit là d'une orientation dans laquelle nous devons vite nous investir pour mieux réussir la Vision partagée du bassin du Niger. »

Pour la Commission Européenne, le Président Romano PRODI a réaffirmé son appui personnel à l'initiative des Etats membres de l'ABN et le soutien de la Commission suite aux engagements de Johannesburg, à travers une facilité eau de 500 millions d'euros. Le présent partenariat sur le bassin du fleuve Niger est une illustration concrète susceptible de bénéficier de cette nouvelle facilité eau.

Pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, M. Klaus Töpfer a particulièrement insisté sur le programme spécial de renforcement des capacités du PNUE, susceptible de soutenir le développement du bassin du Niger. Un message du Secrétaire Général des Nations Unies a été lu par M. Ould Abdallah, son représentant personnel pour l'Afrique.

La Banque Mondiale, chef de file des partenaires au développement de l'ABN, a réaffirmé son engagement pour accompagner la Vision partagée et inscrire son action dans le cadre de coopération des partenaires avec trois impératifs : confiance mutuelle, partage des bénéfices et mobilisation autour d'un Plan d'action.

### **La Déclaration de Paris**

Cet engagement a été signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement devant les participants et les media internationaux. Il s'agit d'un engagement politique fort. Il a pour but de mettre en place une gestion équitable et partagée de la ressource en eau, laquelle est de plus en plus menacée : changement climatique, ensablement, pollutions diverses... Les neuf Etats devront désormais se consulter systématiquement pour tout ouvrage qui affecte de manière significative le régime des eaux du bassin et renforcer leur institution régionale, l'Autorité du Bassin du Niger afin de lui faire jouer pleinement son rôle de coordination.

Lors de la conférence de presse qui a suivi la cérémonie de signature, les Présidents CHIRAC et TANDJA ont particulièrement insisté, dans l'esprit du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, sur la nécessité de substituer désormais la notion de partenariat à celle d'assistance.

**Interventions des chefs d'Etat des pays membres de l'ABN sur : « la Vision partagée pour le développement durable du bassin du Niger »**

Les Chefs d'Etat et de délégation ont tous exprimé leur satisfaction relative à la signature de la Déclaration de Paris. Ils ont félicité le Niger pour l'efficacité et le dynamisme de sa présidence de l'ABN depuis 2002. Ils ont remercié le Président Jacques CHIRAC pour l'intérêt qu'il manifeste à l'Afrique en général et tout particulièrement au bassin versant du fleuve Niger. Ils ont également réaffirmé la responsabilité première des Africains dans le développement de leurs pays, l'appui extérieur ne devant intervenir qu'une fois les stratégies bien formulées et les concours nationaux mobilisés.

Dans leurs déclarations respectives sur la Vision partagée, les Chefs d'Etat ou leurs représentants ont mis l'accent sur la nécessité pour leurs pays de réussir dans la paix, l'unité et la solidarité le processus de Vision partagée. Cette Vision doit être selon eux une stratégie adéquate pour la gestion rationnelle des ressources naturelles du bassin et la lutte contre la pauvreté, gage d'un meilleur avenir.

Pour tous les États membres, cette Vision partagée constitue la voie idéale, sinon la seule à suivre en vue de préserver l'environnement et les ressources naturelles du bassin du Niger.

Mais la signature d'une Déclaration ne suffit pas. Encore faut-il mettre en application toutes les décisions prises. Cette précision du Président Olusegun OBASANJO du Nigeria a été largement approuvée par l'ensemble des délégations.

Pour les Présidents Idriss DEBY du Tchad et Mamadou TANDJA du Niger, la mise en œuvre effective de la Vision partagée nécessite un Secrétariat Exécutif restructuré, fort et apte à gérer les ressources financières mises à la disposition de l'ABN pour ses projets et programmes.

Le Président Paul BIYA a souligné la rareté de la ressource en eau et la pression démographique, facteur de fragilité. Il a insisté sur l'importance des mécanismes de concertation pour la préparation du Plan d'action ainsi que sur la nécessaire coordination entre les partenaires techniques et financiers.

De son côté le Président Amadou Toumani TOURE du Mali a insisté sur l'urgence de la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger. Illustrant son propos, le Président Malien a évoqué avec regret la situation de certains sites du delta intérieur jadis zones profondes, devenues de nos jours la proie du sable. Évidemment, le défi réside dans l'inversion urgente de cette tendance.

Quant au Premier Ministre Guinéen Lounseny FALL, il a souligné l'importance du fleuve Niger pour son pays, le massif du Fouta Djallon en constituant la source.

Les Présidents Mathieu KEREKOU du Bénin et Blaise COMPAORE du Burkina Faso ont souligné l'importance de la tenue de la présente conférence consacrée au partenariat international pour le bassin du Niger.

### **Le Plan d'action de l'ABN**

Le Secrétaire Exécutif de l'ABN, après avoir justifié la Vision partagée qui renforcera la coopération entre les Etats, a insisté sur son importance pour relever les défis de développement durable du bassin du Niger. Les objectifs et le processus d'élaboration du Plan d'action de cette Vision partagée ont été clairement présentés. Le nécessaire caractère participatif de cet exercice a été souligné par le Secrétaire Exécutif. Pour l'aboutissement du processus, il a réaffirmé l'importance pour l'ABN de la signature de la Déclaration de Paris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et du Cadre de coopération par les partenaires de l'Autorité du Bassin du Niger.

Pour illustrer une expérience réussie en matière de gestion partagée de bassin transfrontalier d'Afrique de l'Ouest, le Haut Commissaire de l'OMVS a présenté le long processus de maturation de son institution. Il a insisté sur les trois fondements régissant le fonctionnement de l'OMVS : solidarité, concertation et construction de l'avenir des générations futures. Il a souligné l'importance de certains principes de fonctionnement, notamment les principes d'autorisation préalable et de primauté des engagements pris au sein de l'OMVS sur le droit national.

### **Le partenariat international**

Les partenaires au développement de l'ABN ont signé le Cadre de Coopération des Partenaires de l'Autorité du Bassin du Niger, qui affirme la volonté des signataires de renforcer la coordination de leurs interventions et de participer activement au Comité consultatif des partenaires de l'Autorité du Bassin du Niger.

Les projets d'avenir pourront désormais être envisagés. De nombreux ouvrages sont prévus sur le bassin, pour l'irrigation agricole, l'énergie, la navigation, la pêche... et également pour garantir l'hydraulicité du fleuve, c'est-à-dire son écoulement toute l'année. Pour faire vivre les populations du bassin, il faudra l'aménager, des petits travaux contre l'ensablement entrepris à l'échelle locale, jusqu'aux barrages dont les impacts socio-économiques et environnementaux devront être évalués à l'échelle de la région.

Après la Conférence de Paris, parfaite illustration de la démarche du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), il est désormais possible de concevoir ces ouvrages dans une perspective commune, de complémentarité et d'intégration, dans le respect des intérêts des pays et des populations en amont et en aval.

### **Mention spéciale**

La Présidence de l'Autorité du Bassin du Niger a formulé une mention spéciale à l'endroit du Secrétaire Général de la Conférence, l'Ambassadeur Pierre Jacquemot, pour la remarquable organisation de la Conférence de Paris.

Fait à Paris, le 27 avril 2004